

Observatoire Départemental

Services Publics d'Eau
et d'Assainissement
Rhône
Exercices 2011 à 2013



Avant-Propos

Une première édition de l'observatoire départemental des services publics d'eau et d'assainissement du département du Rhône, réalisée par la Direction Départementale des Territoires du Rhône paraissait en février 2012.

Cette nouvelle édition de l'observatoire est issue d'un travail collaboratif entre l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Département du Rhône et la Direction Départementale des Territoires du Rhône.

Il s'inscrit dans le cadre de la mission confiée aux Directions Départementales des Territoires d'animation locale de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, des missions d'animation et des politiques d'aides du Département du Rhône, de contrôle sanitaire des Agences Régionales de Santé, et des missions de perception de redevances et de distribution d'aides par les Agences de l'Eau. Il repose sur des données administratives, techniques et financières des rapports sur le prix et la qualité des services établis par les collectivités compétentes, mais également sur des informations recueillies par chacun des signataires du protocole « Observatoire », dans l'exercice de ses missions.

Il décrit et analyse l'exercice des compétences de l'eau et de l'assainissement au travers de l'organisation administrative des services, de leurs modes de gestion, d'éléments techniques et financiers.

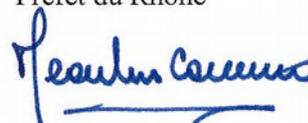
Outre les points traités dans le premier opus, ce second observatoire analyse l'évolution de certaines données depuis la première édition de l'observatoire et aborde le volet de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Destiné à répondre à la forte demande de transparence dans la gestion des services publics, ce document offre aux abonnés des services des éléments de compréhension de la facturation de l'eau et de l'assainissement, aux collectivités des informations leur permettant de mieux piloter leurs services et aux organismes institutionnels des renseignements pertinents pour appliquer leur politique de l'eau départementale.

Il établit un constat objectif de la structuration et du fonctionnement des services. Cependant, du fait de facteurs historiques, géographiques, politiques et techniques très divers, il n'a pas vocation à être utilisé de façon brute pour une comparaison des services entre eux. Ce travail de synthèse des données des services publics d'eau et d'assainissement permet de rendre compte de l'effet des politiques publiques et des actions qui restent encore à mener notamment en termes de structuration des collectivités, de conformité des stations d'épuration et de réduction des pertes d'eau.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes

Préfet du Rhône



Jean-François CARENCO

Sommaire

Introduction.....	8
<i>Origine des informations et précautions de lecture.....</i>	8
<i>Département du Rhône en quelques chiffres.....</i>	10
<i>Organisation administrative des services d'eau et d'assainissement du Rhône.....</i>	11
Services d'Eau Potable (AEP).....	13
Compétence AEP.....	15
Services compétents en distribution.....	17
Organisation Administrative.....	20
Modes de Gestion.....	24
Gestionnaires des services d'eau potable.....	27
Evolution de la situation entre 2008 et 2011.....	30
Éléments Techniques.....	31
Représentativité des données.....	31
Origine de l'eau.....	31
Qualité des eaux distribuées.....	34
Nombre d'abonnés.....	40
Réseaux : linéaire, linéaire par abonné et densité d'abonnés.....	41
Consommation.....	42
Indice linéaire de consommation.....	44
Caractérisation des services.....	45
Indicateurs de performance du réseau pour les services de distribution.....	47
Principales données techniques et évolution entre 2008 et 2011.....	55
Financement des opérations réalisées dans le Rhône.....	56
Services d'Assainissement Collectif (AC).....	59
Compétence AC.....	61
Organisation des Services.....	62
Organisation administrative.....	62
Abonnés du service d'assainissement collectif.....	63
Services d'assainissement collectif.....	64
Structuration physique des systèmes d'AC.....	66
Modes de Gestion.....	67
Modes de gestion et intercommunalité.....	69
Gestionnaires de l'AC.....	70
Éléments Techniques.....	72
Stations d'épuration.....	72
Conformité des stations d'épuration.....	83
Réseaux d'assainissement.....	86
Avancement des zonages d'assainissement et pluviaux dans le Rhône.....	88
Financement des opérations réalisées dans le Rhône.....	91
Services d'Assainissement Non Collectif (ANC).....	93
Compétence ANC.....	95
Organisation des Services.....	96
Mise en œuvre des Spanc.....	98
Modes de Gestion.....	100
Contrôles et réhabilitations des installations.....	101
État d'avancement des contrôles.....	101
État d'avancement des réhabilitations.....	102
Prix de l'ANC.....	103

AEP

AC

ANC

Prix de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif.....	105
Prix de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif.....	107
Composantes du prix de l'eau.....	107
Dispositions de facturation.....	108
Evolution du prix de l'eau.....	109
Analyse du prix de l'eau.....	110
Représentativité des données.....	112
Prix de l'Eau Potable au 01/01/2012.....	113
Prix moyens et dispersion du prix.....	113
Répartition de la population desservie par tranche de prix.....	114
Part de l'abonnement dans la facture 120 m3.....	119
Prix et nombre d'abonnés des services.....	120
Prix et intercommunalité.....	121
Prix et type de services.....	122
Prix et densité de population desservie.....	123
Evolution du prix de l'eau potable entre le 01/01/2009 et le 01/01/2012.....	124
Prix de l'Assainissement Collectif au 01/01/2012.....	127
Prix moyens et dispersion du prix.....	127
Diversité des prix.....	128
Analyse par mode de gestion.....	131
Part de l'abonnement dans une facture de 120 m3.....	134
Prix selon la taille du service.....	135
Tarifs et intercommunalité.....	136
Evolution du prix de l'assainissement collectif entre le 01/01/2009 et le 01/01/2012.....	137
Prix de l'Eau Potable et de l'Assainissement collectif au 01/01/2012.....	141
Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement.....	143
Essentiel de l'Observatoire.....	149
Points clés.....	154
Observatoire 2011 – 2013.....	154
Evolution par rapport à l'Observatoire départemental 2008-2011.....	155
Annexes cartographiques.....	157
Sommaire des annexes cartographiques.....	159
EAU POTABLE (AEP)	
Annexe 1 : Services compétents au 31/12/2011	
Annexe 2 : Modes de gestion et gestionnaires des services au 31/12/2011	
Annexe 3 : Conformité microbiologique des eaux distribuées par unité de distribution en 2012	
Annexe 4 : Conductivité des eaux distribuées par unité de distribution en 2012	
Annexe 5 : Dureté des eaux distribuées par unité de distribution : bilan 2010 - 2012	
Annexe 6 : Teneurs moyennes en nitrates des eaux distribuées par unité de distribution pour l'exercice 2012	
Annexe 7 : Teneurs en pesticides des eaux distribuées par unité de distribution pour l'exercice 2012	
Annexe 8 : Teneurs en micropolluants organiques par unité de distribution dans les eaux distribuées pour l'exercice 2012	
Annexe 9 : Nombre d'habitants par abonné au 31/12/2011	
Annexe 10 : Linéaire de réseaux par abonné au 31/12/2011	
Annexe 11 : Indice linéaire de pertes (ILP) par service de distribution au 31/12/2011	
Annexe 12 : Rendement des réseaux par service de distribution au 31/12/2011	
Annexe 13 : Prix TTC du m ³ (hors redevance pollution) pour une consommation de 120 m ³ au 01/01/2012	
Annexe 14 : Prix TTC du m ³ (y compris redevance pollution) pour une consommation de 120 m ³ au 01/01/2012	
Annexe 15 : Evolution du prix TTC du m ³ (hors redevance pollution) pour une consommation de 120 m ³ entre le 01/01/2009 et le 01/01/2012	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Annexe 1 : Services compétents au 31/12/2011

Annexe 2 : Communes raccordées aux stations d'épuration (STEP) – Situation au 31/12/2012 – Zone Nord

Annexe 3 : Communes raccordées aux stations d'épuration (STEP) – Situation au 31/12/2012 – Zone Sud

Annexe 4 : Modes de gestion et gestionnaires des services - Compétence Collecte au 31/12/2011

Annexe 5 : Modes de gestion et gestionnaires des services - Compétence Transport au 31/12/2011

Annexe 6 : Modes de gestion et gestionnaires des services - Compétence Épuration au 31/12/2011

Annexe 7 : Capacité et filière des stations d'épuration au 31/12/2012

Annexe 8 : Age des stations d'épuration au 31/12/2012

Annexe 9 : Filière d'élimination des boues de stations d'épuration au 31/12/2010

Annexe 10 : Stations d'épuration (STEP) par bassin versant au 31/12/2012

Annexe 11 : Mise en œuvre de la directive ERU – Conformité des stations d'épuration au titre de l'année 2012

Annexe 12 : État d'avancement des zonages d'assainissement au 01/09/2013

Annexe 13 : État d'avancement des zonages d'assainissement pluvial au 01/09/2013

Annexe 14 : Prix TTC du m³ pour une consommation de 120 m³ (hors redevance de modernisation) au 01/01/2012

Annexe 15 : Prix TTC du m³ pour une consommation de 120 m³ (y compris redevance de modernisation) au 01/01/2012

Annexe 16 : Evolution du prix TTC du m³ pour une consommation de 120 m³ (hors redevance de modernisation) entre le 01/01/2009 et le 01/01/2012

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Annexe 1 : Services compétents au 01/01/2013

EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AEP_AC)

Annexe 1 : Prix TTC du m³ pour une consommation de 120 m³ au 01/01/2012 (hors redevances de pollution et de modernisation)

Annexe 2 : Prix TTC du m³ pour une consommation de 120 m³ au 01/01/2012 (y compris redevances de pollution et de modernisation)

Signification des logos



Focus



Bilan dans le Rhône



Bilan au niveau national



Bilan au niveau régional

Introduction

Origine des informations et précautions de lecture



L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités en charge d'un service public la rédaction et la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Le contenu du RPQS est encadré par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 décembre 2013 (modification de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux).

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a en charge le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en application du code de la santé publique. À ce titre, elle définit les programmes d'analyse, interprète les résultats, inspecte les systèmes de production et de distribution et veille à l'information des usagers sur la qualité de l'eau. Pour ce faire, l'ARS recueille et exploite un nombre considérable de données depuis le captage des eaux jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Les services Police de l'eau des Directions Départementales des Territoires (DDT) et des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sont en charge du suivi de la conformité des agglomérations d'assainissement. A ce titre, ils recueillent et contrôlent chaque année les données concernant l'exploitation des réseaux d'assainissement et des stations de traitement des eaux usées.



L'observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement du Rhône a pour objectif de donner un éclairage sur les services des **collectivités publiques** en charge de la compétence « **Eau destinée à la consommation humaine** » (AEP), de la compétence « **Assainissement collectif** » (AC) et de la compétence « **Assainissement non collectif** » (ANC).

La DDT du Rhône a produit et diffusé en mars 2012, une première édition de l'observatoire départemental des services publics d'eau et d'assainissement du Rhône portant sur les exercices 2008 à 2011.

Ce dernier s'appuyait sur les données des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) des collectivités publiques exerçant leurs compétences AEP, AC ou ANC sur au moins une des communes du Rhône, mais également sur des données du Département du Rhône, de l'Agence Régionale de Santé et des Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse et Loire-Bretagne. Un protocole intégrant ces partenaires et précisant leurs contributions dans la production des nouveaux Opus de l'observatoire départemental a été signé fin 2013.

Les données utiles à la réalisation du présent observatoire départemental proviennent de ces différentes sources.

Aucun échantillonnage n'a été pratiqué. L'observatoire se veut exhaustif mais dépend en partie du taux de retour des RPQS et de la qualité de leur contenu. L'interprétation des résultats doit également tenir compte de la représentativité des différentes données.

Pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif, l'observatoire traite principalement des **données techniques** relatives à l'**exercice 2011**, valides au 31 décembre 2011. Les **tarifs** considérés sont ceux connus au **1^{er} janvier 2012**.

Introduction

Origine des informations et précautions de lecture

Par rapport à l'opus précédent, une partie traitant de la qualité de l'eau potable a été ajoutée et une analyse de l'évolution des données a été faite.

Les sources de données sont :

- les RPQS de l'exercice 2011 des collectivités publiques exerçant leurs compétences sur au moins une des communes du Rhône ;
- les comptes-rendus techniques réalisés par les exploitants des services d'eau et d'assainissement ;
- les données saisies sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement (<http://www.services.eaufrance.fr/>).

Cependant,

- les données concernant la **qualité de l'eau potable** proviennent de la base de données de l'Agence Régionale de Santé, délégation départementale du Rhône pour l'année **2012** ;
- les données concernant la **conformité des stations d'épuration** proviennent de la base de données du service en charge de la Police de l'eau pour l'année **2012** ;
- les données concernant la **destination des boues** proviennent d'une compilation de données **2010** de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (fichier redevance pollution), du Département du Rhône, de l'interface « Mesures de rejets » et de la Mission d'Expertise et de Suivi des Épandages (MESE) ;
- les données concernant les stations d'épuration (**capacité de traitement, typologie des stations, âge des stations d'épuration, rejets des stations par bassin versant**) sont celles connues à **fin 2012**.

Les **données** de l'observatoire des services d'**assainissement non collectif** sont issues d'une enquête réalisée en 2012/2013 conjointement entre le Département du Rhône et le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau). Les données sont donc celles connues **début 2013**.



Les données nationales auxquelles il est fait référence sont issues :

- de l'**Enquête « Eau 2008 »**, enquête statistique auprès des communes sur les services publics d'eau et d'assainissement, réalisée par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère du Développement durable et financée en partie par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ;
- du **rapport 2009 de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement** - Panorama des services et de leurs performances, réalisé par l'Onema en 2012 à partir des données recueillies dans la base de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement ;
- du **bilan 2008 de l'assainissement en France** réalisé par l'Onema, le ministère du Développement durable et l'Office International de l'Eau (OIE) à partir de la base de données Eaux Résiduaire Urbaines ;
- de la **synthèse** réalisée en septembre 2013 par l'Onema **sur les contrats de délégation de service public** d'eau potable et d'assainissement entre 1998 et 2010.

Introduction

Département du Rhône en quelques chiffres



En 2011, le département du Rhône regroupait **293 communes**, sans compter les arrondissements de Lyon. Selon les populations légales millésimées 2009, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2012, sa population légale totale était de **1 738 949 habitants**.

La Communauté Urbaine de Lyon, le **Grand Lyon**, regroupait 58 communes soit 19,8 % des communes du Rhône. Sa population totale s'élevait à **1 302 232 habitants** représentant 75 % de la population du Rhône.

Par ailleurs Lyon, préfecture du département, comptait 487 978 habitants soit 28 % de la population totale du département.

Au regard de la forte proportion d'habitants regroupés dans la Communauté Urbaine de Lyon, l'observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif présente des analyses différenciées prenant en compte - ou non - le Grand Lyon.

En 2011, la population desservie en eau potable dans le Rhône était de 1 735 199 habitants et représentait 537 505 abonnés eau potable diversement répartis sur le territoire tant en termes de géographie qu'en termes de densité.

Ainsi, le ratio habitants par abonné variait de 1,42 à 3,93. Cette forte dispersion nous a amené à préférer, dans la suite du document, une analyse des tendances pour l'eau potable, ramenée à la population desservie.

Pour les services d'assainissement collectif, l'estimation de la population desservie à partir du nombre d'abonnés et de la densité de population de la commune étant délicate, l'analyse des tendances a été ramenée au nombre d'abonnés desservis.

Introduction

Organisation administrative des services d'eau et d'assainissement du Rhône



Les communes ont la possibilité de transférer, sur tout ou partie de leur territoire, tout ou partie de leur compétence eau potable ou assainissement à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre comme les syndicats de communes ou syndicats mixtes, ou à un EPCI à fiscalité propre comme les communautés d'agglomération (CA), communautés de communes (CC) ou communautés urbaines (CU).



Au 31/12/2011, le Rhône compte :

- **48 collectivités compétentes en eau potable** dont :
 - 23 communes ;
 - 23 syndicats intercommunaux ;
 - 2 EPCI à fiscalité propre.
- **145 collectivités compétentes en assainissement collectif** dont :
 - 114 communes ;
 - 24 syndicats intercommunaux ;
 - 7 EPCI à fiscalité propre.
- **71 collectivités compétentes en assainissement non collectif** dont :
 - 46 communes ;
 - 15 syndicats intercommunaux ;
 - 10 EPCI à fiscalité propre.

12 communes ont les compétences eau potable et assainissement collectif.

9 collectivités ont les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif : 2 EPCI à fiscalité propre et 7 communes.

52 collectivités ont à la fois la compétence assainissement non collectif et au moins une des trois compétences assainissement collectif (collecte, transport ou épuration). Ces 52 collectivités sont composées de 35 communes, 13 syndicats intercommunaux et 4 EPCI à fiscalité propre.

100 % des communes du Rhône ont un service d'eau potable compétent pour la distribution ; parmi celles-ci, 98 % des communes l'ont délégué à une intercommunalité pour tout ou partie de leur territoire.

95,2 % des communes du Rhône ont un service d'assainissement collectif. Parmi celles-ci, 76 % des communes l'ont transféré, en partie ou en totalité, à une intercommunalité.



Selon l'Enquête « Eau 2008 » menée auprès des communes sur les services publics d'eau et d'assainissement :

- 74,5 % des communes françaises ayant un service d'eau potable l'assurent totalement ou partiellement, via un service intercommunal. Ces communes desservent 69 % de la population ;
- 68 % des communes françaises ont un service d'assainissement collectif représentant 95 % de la population. Parmi celles-ci, 45,3 % l'ont en intercommunalité ou mixte représentant 72 % de la population disposant d'un service d'assainissement collectif.